

Petite enfance : des défis à relever



Accueillir tous les enfants dans des structures adaptées est devenu un véritable enjeu de société. Mais, pour assurer un accueil du plus grand nombre, faut-il renoncer à une qualité dont chacun s'accorde à reconnaître l'importance pour le jeune enfant ?



1

2



Un investissement
pour l'**avenir**

5



Entretien
avec C. Harnois

8



La scolarisation
des **2-3** ans



Un investissement pour l'avenir



Il faut permettre à tous les enfants un accès à un mode d'accueil de qualité.

> Les projets gouvernementaux concernant les modes d'accueil des jeunes enfants conduisent, en dépit des annonces ministérielles, à une dégradation des dispositifs existants. Ces mesures s'inscrivent dans la droite ligne de l'instruction à charge contre les différents services publics de la petite enfance, commanditée par l'UMP. Tout cela remet en cause la qualité de l'accueil nécessaire pour répondre aux attentes des familles et aux besoins fondamentaux des jeunes enfants.

L'annonce de l'augmentation des places d'accueil se pose, non pas sur un nouvel investissement de l'État, mais sur un gonflement artificiel des capacités d'accueil des établissements existants. Le prix à payer est celui de la qualité d'accueil du jeune enfant : la diminution des taux d'encadrement des enfants, la déqualification des professionnels, la création de dispositifs dérogatoires aux normes d'accueil mais aussi des modes d'accueil désormais soumis au jeu de la libre

concurrence. En fait, on habille le manque d'ambition politique -et budgétaire- par un assouplissement des conditions d'accueil : avec l'existant, on ouvrira davantage les vannes, peu importe les conséquences pour les tout-petits ! Le gouvernement espère ainsi qu'on saluera l'effort quantitatif, sans chercher querelle sur la dimension qualitative de l'accueil. C'est sans compter sur la mobilisation autour du collectif «*Pas de bébés à la consigne*» dont le SE-UNSA est membre à part entière (voir page 24).

À l'inverse, nous affirmons qu'une politique publique ambitieuse pour la petite enfance constitue un investissement pour l'avenir. Elle doit permettre à toutes les familles qui le souhaitent d'accéder pour leur enfant à un mode d'accueil de qualité ou à l'école maternelle sans barrière financière. Elle est la première condition pour assurer le droit au travail des femmes. Pour cela, il faut construire un plan concerté d'augmentation des capacités d'accueil, sans renier les exigences de qualité

indispensables au développement et au bien-être de l'enfant. Ce plan devrait aussi prendre en compte les enjeux sociaux, concernant les parents, autour de l'accès à l'emploi et des nouvelles formes de familles.

Les annonces tonitruantes du candidat Sarkozy autour du «*droit opposable à la garde d'enfant*» attendent toujours la loi censée la concrétiser, et pourtant promise pour 2009. La Cour des Comptes a pourtant tenté un rappel à l'ordre : «*il conviendrait que les objectifs de l'État soient clairement explicités et que les différents acteurs concernés par la garde des jeunes enfants (Éducation nationale, Cnaf⁽¹⁾, collectivités territoriales) déterminent conjointement, sous la coordination de l'État, les besoins pour l'avenir et des réponses à apporter*»⁽²⁾. Quand le gouvernement l'entendra-t-il ?

Stéphanie Valmaggia-Desmaison

(1) Caisse nationale d'allocations familiales.
(2) Extrait du «*Rapport sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale*», septembre 2008.



La qualité d'accueil des jeunes enfants est une priorité

► **Le quantitatif versus le qualitatif ? Pour le SE-UNSA, les deux objectifs** doivent pouvoir se conjuguer. Plus de solutions d'accueil pour les parents, oui, mais pas à n'importe quel prix.

Nous sommes très attachés à l'utilisation du terme «accueil» plutôt que «garde».

L'accueil comporte une dimension d'accompagnement de l'enfant alors que la garde n'induit qu'une notion d'attente et de surveillance jusqu'au retour des parents. Cette vision à courte vue est largement dépassée, et heureusement. Pour le SE-UNSA, il s'agit bien d'accueil de qualité, et non de gardiennage ou de «mise à la consigne».

Le jeune enfant doit être au centre du projet d'accueil : sa sécurité affective

est la base de toute éducation. «Or, celle-ci s'obtient par le lien durable, attentif et respectueux que l'on tisse avec chaque enfant et avec ses proches», rappelle Danièle Delouvin, psychologue clinicienne.

Partout où il passe, ne serait-ce qu'une ou deux heures, l'enfant doit être assuré qu'il est reconnu, soigné, respecté, protégé. Reste que bien accueillir un jeune enfant ne s'improvise pas.

Certes, la notion de qualité d'accueil semble bien difficile à définir. Toutefois, selon de nombreuses études réalisées en France et à l'étranger, elle serait liée à un ensemble de critères prenant en compte les niveaux de qualification des professionnels qui assurent cet accueil, les taux d'encadrement, la taille restreinte des

groupes d'enfants ainsi que des temps de réflexion sur les pratiques professionnelles. Tout ceci implique un engagement financier important et pérenne. D'ailleurs, les retombées économiques de la politique petite enfance, au-delà de la dépense publique, peuvent être également un investissement, et finalement constituer une ressource en produisant de la richesse ou en limitant des dépenses ultérieures.

Pourtant, depuis l'automne 2008, le gouvernement a successivement :

- décidé de permettre aux assistantes maternelles l'accueil de quatre enfants au lieu de trois ;
- autorisé l'ouverture de «regroupement d'assistantes maternelles» pouvant accueillir jusqu'à seize enfants, sans aucune norme de fonctionnement et d'encadrement ;
- lancé l'expérimentation de jardins d'éveil pour les enfants de 2 à 3 ans, avec un taux d'encadrement pouvant aller jusqu'à douze enfants par adulte au lieu de huit en crèche collective ;
- prévu de réformer le décret relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans en abaissant la qualification globale des équipes et en portant la capacité d'accueil en surnombre de 10 à 20% ;
- supprimé des milliers de postes d'enseignants avec pour conséquence une nouvelle réduction des capacités de scolarisation des 2-3 ans (moins de 18% à la rentrée 2009 contre près de 36% en 2000) ;
- prévu d'inclure les modes d'accueil de la petite enfance dans le champ de la transposition de la directive «Services» 2006/123/DE du Parlement européen, ce qui ouvrirait la voie à la mise en concurrence et à la privatisation de l'accueil des jeunes enfants. Pour le gouvernement, les choses sont claires : c'est le quantitatif qui compte !



S. V-D.



Mais **qui** va garder les gosses ?

> Malgré l'évolution des mentalités, les faits comme les chiffres sont têtus. Les femmes assument près de 80% des tâches domestiques, et plus il y a d'enfants dans la famille et plus le déséquilibre est prononcé. Bref, l'égalité des «devoirs» dans le couple n'est pour l'instant qu'une chimère ou une exception. Ainsi, pour garder les deux millions trois cents mille enfants de moins de 3 ans, la moitié des mères restent à la maison. Seuls 8% de ces enfants sont accueillis en crèche, et de moins en moins le sont par l'École pour les 2-3 ans.

Les femmes sont bel et bien les premières victimes de la carence de notre pays en structures d'accueil collectives de la petite enfance. D'autant que la politique



familiale du gouvernement favorise cette situation. La priorité est mise sur les modes de garde individuels : multiplication des aides individuelles,

prestations pour la garde d'enfant à domicile, aide à la famille pour l'emploi d'assistantes maternelles. Avec cette fiscalité et les aides différenciées, les écarts entre les femmes des milieux aisés et celles des plus modestes s'accroissent.

Toutes ces raisons confortent l'engagement du SE-UNSA sur ce dossier, d'autant que les enseignantes, elles-mêmes, ne sont pas épargnées par ces difficultés. Voilà pourquoi nous allons, dans les mois qui viennent, réaffirmer notre exigence d'un Service public d'accueil de la petite enfance, de qualité, avec un personnel qualifié et mixte. Il s'agit de répondre à une double urgence : l'urgence pour l'égalité femme-homme et l'urgence sociale.

Laurent Escure

Les jardins d'éveil sont une percée lucrative pour le **privé**

> Aucun denier public n'échappe à la vigilance du privé. Ainsi l'appel d'offres pour créer des jardins d'éveil, suite à l'annonce de N. Morano, a eu beaucoup de succès auprès de l'enseignement catholique. Depuis plusieurs années déjà, grandement aidé par X. Darcos notamment, Éric de La Barre a bien repéré sa marge de manœuvre sur la tranche d'âge 2-3 ans : «*Au moment où l'Éducation nationale se désengage à l'égard des moins de 3 ans, le temps est sans doute venu pour les établissements catholiques de redécouvrir leurs savoir-faire spécifiques pour l'accueil des tout-petits dès dix-huit mois (ou même en deçà) et de les mettre à la disposition de tous*»⁽¹⁾. L'enjeu est clair : tout enfant non accueilli à 2 ans par le public, dans les structures petite enfance ou à l'école maternelle, risque de trouver

refuge dans le privé ! Le 9 juillet 2009, le CNAL⁽²⁾ et le Cnafal⁽³⁾ ont adressé un courrier au président de la Cnaf⁽⁴⁾. Ils s'étonnent du soutien inconditionnel apporté à l'«enseignement catholique» par ce dernier concernant la mise en place de jardins d'éveil, contrevenant ainsi

aux principes de neutralité et de laïcité. Pour le CNAL, la Cnaf ne peut servir les intérêts d'un organisme représentant une religion qui, de plus, s'affiche explicitement dans une logique marchande comme concurrent du service public d'Éducation.

S. V-D.

- (1) Édito de «Enseignement catholique actualité», n°321 février 2008.
- (2) Comité national d'action laïque.
- (3) Conseil national des associations familiales laïques.
- (4) Caisse nationale d'allocations familiales.





Créer des conditions
d'accueil de qualité
pour les tout-petits.

L'accueil des jeunes enfants ne s'improvise pas

Christophe Harnois, éducateur de jeunes enfants (EJE) dans un jardin maternel, est responsable de l'UNSA-petite enfance ville de Paris. Il y rassemble des EJE, des puéricultrices, des infirmières, des auxiliaires de puériculture, des agents spécialisés des crèches et des agents techniques de la petite enfance. Il nous explique leurs combats.



5

L'Enseignant : À Paris où tu exerces tes mandats, quels sont tes combats syndicaux prioritaires ?

Christophe Harnois : Le premier combat concerne l'amélioration du régime indemnitaire. Nos primes sont, d'une manière générale, assez faibles et surtout calculées à partir de critères aujourd'hui dépassés comme celui de l'assiduité. Nous proposons une transformation de cette prime en treizième mois avec une modification de ses critères d'attribution.

Notre deuxième combat concerne la formation continue des personnels en lien avec la valorisation des métiers de la petite enfance. Chaque métier petite enfance a une spécificité et requiert des connaissances particulières qui ont toujours besoin d'être améliorées, enrichies. Travailler auprès des jeunes enfants ne s'improvise pas et exige d'être le plus qualifié possible.

Tu es à l'origine du collectif « Pas de bébés à la consigne(*) » : comment cela s'est-il construit ?

C. H. : En février 2009, j'ai appris la modification en cours du décret de février 2007 qui régit le fonctionnement des établissements petite enfance. La diminution du nombre des professionnels les plus qualifiés auprès des enfants, ou bien encore l'accueil en surnombre des enfants porté à 120% (110% aujourd'hui), m'ont profondément choqué.

Le gouvernement, sans aucune concertation, voulait ainsi imposer aux professionnels et aux familles un nouveau cadre réglementaire, entraînant la dégradation de la qualité d'accueil des jeunes enfants. Motivé par une grande colère et ce sentiment qu'il fallait réagir très vite, dénoncer ce qui se tramait en catimini, j'ai décidé de contacter la Fédération nationale des éducateurs de jeunes

enfants (FNEJE) pour agir ensemble. L'UNSA-petite enfance ville de Paris et la FNEJE ont alors rédigé ensemble un courrier d'appel à la mobilisation. Suite à celui-ci, de nombreuses fédérations professionnelles de la petite enfance ainsi que d'autres organisations syndicales nous ont rejoints et c'est comme cela que le collectif national « Pas de bébés à la consigne » a vu le jour.

À ton initiative, le collectif a fait appel aux syndicats enseignants pour se joindre aux initiatives. Pourquoi ?

C. H. : En fait, dans sa première mouture, le décret de février 2007 modifié par Nadine Morano proposait la création de jardins d'éveil pour les 2-3 ans (8000 places prévues), structure payante avec un nombre insuffisant de professionnels qualifiés alors qu'au même moment le gouvernement supprimait (et supprime



Notre avis

Professionnel de la petite enfance ou enseignant de maternelle, nous avons tous le souci de créer les conditions d'un accueil de qualité pour les tout-petits. D'horizons différents, de pratiques professionnelles différentes, les enseignants de l'UNSA et le secteur petite enfance de l'UNSA œuvrent dans le même sens, au-delà des stricts intérêts catégoriels des personnels qu'ils représentent. Rapports Tabarot, Martin-Papon, chute de la scolarisation des tout-petits, révision du décret de 2007 sur les établissements d'accueil du jeune enfant... : l'UMP poursuit le démantèlement du Service public de la petite enfance. Mais posent-ils le vrai débat ? Celui d'une politique publique de la petite enfance. Pour le SE-UNSA, celle-ci devrait rendre des choix possibles, l'école maternelle étant l'un d'eux, en complément, et non en opposition, aux modes d'accueil collectifs ou individuels, avec le souci permanent de la qualité.



Christophe Harnois est l'initiateur du collectif «Pas de bébés à la consigne» www.pasdebebesalaconsigne.com

encore) des milliers de places en maternelle. C'est pourquoi, j'ai fait appel tout d'abord au SE-UNSA, rejoint ensuite par d'autres syndicats enseignants. J'ai toujours regretté le peu de passerelles existantes entre les professionnels de la petite enfance des crèches, des haltes garderies, des jardins d'enfants... et les professeurs des écoles de maternelle, alors que nous accueillons des enfants d'âge similaire. Nous ne faisons pas le même métier, certes, mais nous accueillons tous les jours de très jeunes enfants et ce quotidien-là crée forcément des vécus professionnels très proches, des questionnements éducatifs ou pédagogiques à partager. En invitant les enseignants à nous rejoindre au sein

du collectif, c'était aussi l'occasion d'initier ce dialogue, de commencer à bâtir cette passerelle.

Tu travailles dans un jardin maternel mais tu te bats contre la création des jardins d'éveil initiée par N. Morano. N'est-ce pas antinomique ?

C. H. : Le jardin maternel (4 sur Paris) où je travaille actuellement n'a rien à voir avec les jardins d'éveil de N. Morano qui prévoient une direction mutualisée, un professionnel pour 8 à 12 enfants de 2-3 ans dans des locaux plus ou moins adaptés suivant les possibilités des communes candidates ! Ils sont pensés à partir de normes «assouplies», peu respectueuses du rythme et des besoins des

tout-petits. Au contraire, dans le jardin maternel où je travaille, nous avons une directrice éducatrice de jeunes enfants à plein temps et un professionnel pour 8 enfants. Nous accueillons 25 enfants dans des locaux adaptés et spacieux.

À l'UNSA-petite enfance ville de Paris, nous sommes pour une complémentarité des modes d'accueil des jeunes enfants. Les familles doivent pouvoir choisir celui qui leur convient le mieux à condition que les pouvoirs publics garantissent des capacités d'accueil suffisamment nombreuses partout en France. Or, la politique actuelle du gouvernement organise la pénurie du nombre de places. Derrière tout cela, il y a une idéologie libérale qui entend marchandiser le secteur de la petite enfance et porter atteinte au travail des femmes. Et nous ne l'acceptons pas.

Propos recueillis par S. V-D.

(*) Voir la page 24.



Collectif «Pas de bébé à la consigne»

Pour une qualité d'accueil

> **Le collectif «Pas de bébés à la consigne» se mobilise** pour la qualité d'accueil. Annoncer une hausse du nombre de places offertes en rognant, dans l'ombre, sur la qualité de l'accueil des tout-petits, c'est le grand écart politique auquel se livre le gouvernement. Permettre à tous les enfants d'être bien accueillis est un combat sans relâche pour le collectif «Pas de bébés à la consigne» rassemblant des professionnels, des syndicats et des associations familiales ou de parents d'élèves. Plusieurs initiatives ont déjà été menées en 2009 dont :

- le lancement d'une pétition en ligne,
 - une campagne de sensibilisation auprès des administrateurs de la Cnaf,
 - une manifestation publique le 5 décembre à Paris,
 - une conférence de presse nationale.
- Le 17 novembre, à Paris, une grande soirée-débat a confirmé la mobili-



sation de tous les acteurs de terrain concernés avec plus de trois cents participants. Elle a été une formidable occasion pour que se rencontrent les professionnels œuvrant dans la petite enfance, intervenant dans les struc-

tures d'accueil et dans l'Éducation nationale. Chacun a pu mesurer les défis mais aussi les menaces qui pèsent sur ce secteur de l'accueil des tout-petits.

Les projets gouvernementaux sur le décret régissant les établissements collectifs, les débats autour du projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale, mais aussi dernièrement la possible transposition de la directive européenne sur les services dans le droit français (au sujet de la petite enfance) font froid dans le dos. Ils inquiètent en premier lieu les professionnels concernés, mais aussi plus largement les citoyens sur l'avenir de ce secteur dans lequel l'État se doit d'être impliqué.

Face à cette véritable braderie des modes d'accueil, la mobilisation se développe. Le SE-UNSA invite tous les enseignants à s'engager dans les actions du collectif en 2010.

Stéphanie Valmaggia-Desmaison

Les initiatives du collectif pour 2010

> **L'année 2010 sera la continuité de 2009 avec plus de détermination** encore. Pour l'heure, le décret sur les modes d'accueil collectif reste suspendu comme une épée de Damoclès et risque d'être présenté lors d'un prochain conseil d'administration de la Cnaf. D'autres projets montrent malheureusement déjà le bout de leur nez, dont la proposition de loi relative aux maisons d'assistantes maternelles.

Pas question, pour le collectif, de regarder passer le train ! Une lettre d'interpellation à N. Morano et L. Chatel est déjà partie début janvier

pour solliciter à nouveau une audience. Par ailleurs, nous sommes reçus par les groupes parlementaires pour faire valoir notre analyse des projets en cours et nos propositions pour une autre politique d'accueil de qualité. Parallèlement, le 6 février, nous organisons une nouvelle manifestation à Paris intitulée «Le Collectif fait son carnaval».

Grâce à la mobilisation, le collectif a réussi à ralentir certaines mesures ! Ensemble, continuons en 2010 pour empêcher leur application !

S. V-D.

Pour suivre les actions, rendez-vous sur www.pasdebebesalaconsigne.com

Les tout-petits ne sont pas des marchandises !

La directive européenne de 2006 sur les Services (dite directive Bolkestein) doit être transposée en droit français avant fin 2009. Éminemment complexe, cette transcription de la réglementation européenne risque d'entraîner des conséquences encore difficiles à évaluer, notamment dans le champ de la petite enfance.

Le secteur de la petite enfance doit-il être considéré comme un service comme un autre, devant dépendre uniquement des lois du marché intérieur des Services ?

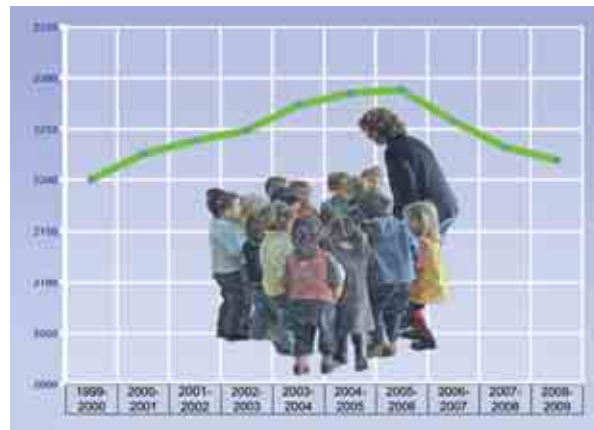
Pour le collectif «Pas de bébés à la consigne», il est indispensable que le secteur de la petite enfance reste exclu de cette directive «Services» car ce secteur est un service d'intérêt général et d'utilité sociale. Il doit rester soumis, au nom des familles et des enfants, à un cadre de protection encadré légalement.



La **baisse** tendancielle du taux de scolarisation des 2-3 ans

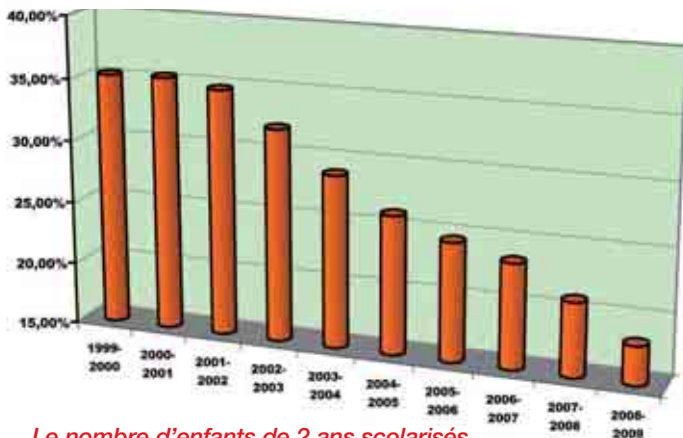
> **À la rentrée 2008, 2 535 400 enfants étaient scolarisés dans l'enseignement pré-élémentaire.** Le taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans s'élève à 78,4%. Il connaît une baisse sensible depuis 2000, date à laquelle il s'élevait à 84,9%. Et pourtant, la pression démographique se maintient : le nombre d'enfants scolarisables augmente alors que celui d'enfants scolarisés reste stable ! Cette baisse du taux de scolarisation s'explique essentiellement par une forte diminution des enfants scolarisés à 2-3 ans.

Évolution des effectifs préélémentaires dans le public



Alors que le nombre d'élèves scolarisables augmente, le nombre d'élèves scolarisés s'effrite !

Pourcentage d'enfants de 2 ans scolarisés



Le nombre d'enfants de 2 ans scolarisés atteint son niveau le plus faible depuis... quarante ans !

La diminution est particulièrement élevée

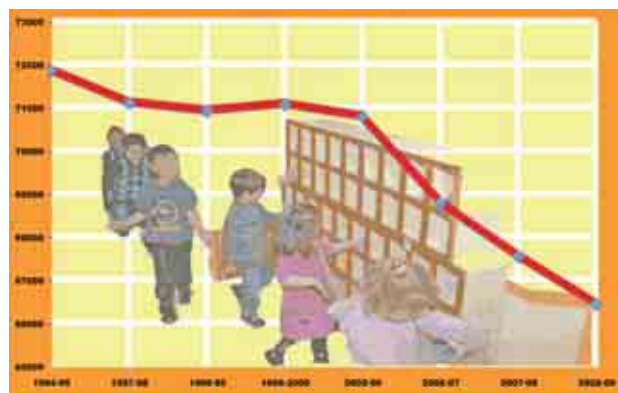
chez les 2 ans : -12,6% en 2008 par rapport à 2007. Sur le long terme, le pourcentage d'enfants de 2 ans scolarisés est passé de 35,5% en 1998 à 18% en 2008. Il faut remonter à la rentrée 1970 pour retrouver un taux aussi bas !

C'est un fait, la maternelle fait largement les frais des arbitrages ministériels en terme de suppressions de postes. Alors qu'on comptait 71 871 classes en maternelle en 1995, il n'y en a plus que 66 457 en 2009. Dire que la maternelle sert de variable d'ajustement à la carte scolaire n'est donc pas une vue de l'esprit. C'est d'abord là que les inspections académiques choisissent de fermer des classes. Quelle alternative le gouvernement propose-t-il aux familles en termes de mode d'accueil, en particulier pour les 2-3 ans ? Aucune.

Restrictions de la scolarisation en maternelle d'un côté, mise à mal des structures d'accueil de la petite enfance de l'autre. La revendication du SE-UNSA concernant l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire dès 3 ans est plus que jamais pertinente : intégrer enfin statistiquement les jeunes enfants dans les priorités budgétaires du gouvernement est une urgence sociale.

Séverine Schenini

Évolution des classes maternelles dans le public



La maternelle fait les frais des suppressions de postes.



Ils en disent

> Actuellement, dans les bilans de santé en école,

les «repérages» se répandent, consistant à soumettre à l'entourage scolaire ou familial d'un enfant des questionnaires, des grilles de cotations sur son comportement.

Ces pratiques peuvent induire des effets indésirables en désignant des comportements décontextualisés sans en apprécier le sens pour l'enfant. Cela risque de figer le regard des adultes sur l'enfant, du fait d'une illusion «scientifique» liée à la cotation d'items. C'est pourquoi il faut se garder de pratiques professionnelles trop standardisées, abstraites et inadaptées à certains âges. Le dialogue des équipes de santé avec l'enseignant, avec les parents, est fondamental. Il s'enracine dans la façon dont l'entourage de l'enfant se représente ses difficultés, et non en le recrutant comme «auxiliaire de dépistage». La pratique de bilans de santé à l'école s'appuie sur des outils de dépistage mais ne s'y résume pas. Elle intègre aussi la nécessité qu'en cas de dépistage d'une difficulté, d'une pathologie ou d'une déficience, il y ait une possibilité de prise en charge de soins ou de rééducation.

Pierre Suesser, pédiatre en Pmi et président du syndicat national des médecins de Pmi

> Je suis Atsem dans une petite école

où nous accueillons TPS, PS, MS, GS et CP. Les enfants de 2 ans s'intègrent très bien dans notre petite école ; nous leur accordons une attention toute particulière quant à la séparation du milieu familial. Les autres enfants sont solidaires avec eux en



> Je viens de province. Suite

à une mutation professionnelle, je suis arrivée à Paris avec ma fille de 16 mois, et seule pour l'élever suite à une séparation assez douloureuse.

Quelle n'a pas été ma surprise, outre le manque criant de places en accueil collectif, de découvrir les conditions imposées par des assistantes maternelles ou des nounous à domicile :

- tarifs prohibitifs,
- imposition d'un jour non travaillé (le mercredi) en raison de leurs propres enfants à gérer ce jour-là,

- demandes précises sur la nourriture... !
- Comment un parent de classe moyenne peut-il s'en sortir dans ces conditions ?
- Autour de moi, des collègues ont adopté des solutions système «D» allant d'une garde assurée par plusieurs personnes, à tour de rôle, à l'embauche au noir d'une étudiante... bref, rien de satisfaisant pour les parents et l'enfant.
- Paris est vraiment inaccessible, tant sur le plan financier que sur



le plan des opportunités, pour faire garder son enfant. Sauf à avoir soit de la chance (le copinage politique marche pas mal), soit à avoir sacrément les moyens !

Anne G. (75), parent de jeune enfant

les aidant dans diverses activités. Elles sont variées. Voilà quelques mois qu'ils sont dans la classe, ils reconnaissent déjà la première lettre de leur prénom et participent avec les autres niveaux en arts plastiques et aussi en motricité. Pour certains, ils ont commencé à ne venir que le matin, mais maintenant, ils sont là même pour la sieste et le repas à la cantine qu'ils prennent avec les élèves de l'élémentaire. Je sais que

nous sommes une petite école avec un effectif peu élevé de TPS, peut être que, dans d'autres écoles, les effectifs trop importants, avec un manque de personnels, peuvent poser problème. Pour nous, ce n'est vraiment pas le cas !

Valérie V.,
Atsem en Dordogne

> Regarder les enfants grandir chaque jour dans ma crèche est passionnant.

Nous essayons d'individualiser au maximum chaque enfant et chaque famille, mais il s'agit malgré tout d'une collectivité et nous avons nos limites. Il est important de rappeler que la crèche a pour mission première de garder les enfants afin que leurs parents puissent travailler. C'est évident que l'enfant doit faire en fonction des contraintes familiales : on ne lui demande pas son avis. C'est pour cette raison qu'en tant que professionnelles de la petite enfance, nous essayons de répondre au plus près des besoins de chacun. Contrairement aux gardes à domicile ou aux assistantes maternelles, l'encadrement est assuré par une équipe professionnelle pluridisciplinaire. Il y a des agents de service, des auxiliaires de puériculture, une ou deux éducatrices de jeunes enfants selon la capacité de la





Ils en disent

crèche, une puéricultrice, un médecin et une psychologue vacataire. Cette équipe garantit un accueil de qualité. De par nos formations complémentaires, nous avons tous un regard différent sur l'enfant.

Nicole,
directrice de crèche (91)

> Pour la FCPE, la scolarisation précoce des enfants de moins de 3 ans dans une école maternelle publique laïque et gratuite est un facteur incontestable de réduction des inégalités socioculturelles et des difficultés scolaires. L'école maternelle s'inscrit, au même titre que l'élémentaire ou le secondaire, dans un projet éducatif global. Elle concourt, dès le plus jeune âge, à faire du tout-petit, centré sur son cocon familial, un jeune enfant qui s'inscrit dans un collectif, sans toutefois perdre son

identité propre. Elle l'aide à entendre l'importance des règles qui régissent la vie en collectivité, à acquérir les moteurs qui lui permettront d'aborder les apprentissages scolaires de l'École élémentaire. La scolarisation précoce est particulièrement bénéfique pour les enfants issus des milieux les plus défavorisés. Cette scolarisation spécifique suppose souplesse et adaptation à leur âge, à leurs besoins, à leurs rythmes. L'École maternelle doit être



animée par une réelle volonté politique de la développer et de l'adapter aux plus jeunes. C'est pourquoi la FCPE demande que la scolarisation des enfants de moins de 3 ans soit un droit pour les familles qui le demandent.

Cécile Blanchard, FCPE

> Je suis très inquiète quant au projet de création de maisons d'assistants maternels qui est débattu au Sénat. La proposition de loi vise à créer des possibilités d'accueil supplémentaires et à rompre l'isolement des assistantes maternelles. Soit. Mais pour moi, ces «maisons» ne permettent pas de satisfaire aux exigences minimales pour un dispositif qui ressemble, au final, à une structure d'accueil collective de 15-20 jeunes enfants. Il ne suffit pas d'inventer une structure pour garantir

la qualité, il faut aussi en assurer les moyens. Les pouvoirs publics s'en tireraient à bon compte ! Je n'accepterai pas de travailler à moindre coût et pour des horaires impossibles, en assurant la pleine et entière responsabilité de tout ce qui pourrait arriver de négatif ! Encore une fois, les seules conditions acceptables seraient celles qui régissent les micro-crèches : un salaire égal au Smic, des horaires conformes au Code du travail, et une responsabilité partagée entre les assistantes maternelles, le Conseil général et les municipalités ! Une chose me console, c'est la véritable levée de boucliers contre ces projets : le syndicat des médecins de PMI est contre, beaucoup d'associations familiales ou d'assistantes maternelles aussi.

Joëlle G.,
assistante maternelle

En savoir



> Documentations et sites Internet

Les services d'accueil ont un rôle à jouer pour promouvoir une autre pensée sur la petite enfance. La qualité de l'accueil des jeunes enfants ne se réduit pas à la définition de normes quantifiables (espaces, encadrement, notamment). C'est plutôt un concept pluraliste, un processus participatif et démocratique.



«Pour un accueil de qualité de la petite enfance : quel curriculum ?»
Sylvie Rayna, Catherine Bouve, Pierre Moisset, édition Erès, 2009

Les modes d'accueil des jeunes enfants sont divers et variables selon les pays : accueil individualisé, au domicile familial ou à l'extérieur, ou accueil collectif. La France présente plusieurs spécificités, dont celle de pouvoir scolariser les enfants dès l'âge de 2 ans. Qu'est-ce qu'un accueil de qualité pour les jeunes enfants ? L'ouvrage examine l'impact sur le développement psychologique de différents modes d'accueil en France et dans le contexte international.

«Mode d'accueil pour les enfants de deux à trois ans»,
Agnès Florin, Erès, collection Mille et un bébés, 2007.

Les regards croisés de chercheurs français et étrangers apportent des réponses sur certains aspects jusqu'ici peu explorés par la recherche, à partir de travaux menés à l'école maternelle, en crèche, en pouponnière ainsi que dans les structures de la petite enfance d'autres pays.

«Accueillir et éduquer la petite enfance : les relations entre parents et professionnels»,
Gilles Brougere et Sylvie Rayna, Lyon : INRP, 2005.

Des sites de professionnels de la petite enfance à consulter...
La fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants sur www.fneje.fr et l'association des psychologues de la petite enfance sur www.snmmpi.org

Crèches, assistantes maternelles, accueil de loisirs, quel mode de garde choisir pour votre enfant ? Où le trouver ?
Comment connaître son coût ? Le site www.mon-enfant.fr créé par la Cnaf et ses partenaires est là pour conseiller, orienter les recherches et aider à trouver la solution que les parents recherchent.